

PROGRAMME YAM'NA

I. Présentation

Dans le cadre de sa politique responsabilité sociétale des entreprises (RSE), Eramet Comilog a choisi d'accompagner les efforts du gouvernement en matière d'éducation et de formation en mettant en place le PROGRAMME YAM'NA pour une deuxième année.

YAM'NA est un programme de bourse d'études visant à faciliter l'accès aux études supérieures aux élèves bacheliers à fort potentiel.

Au travers de son programme YAM'NA, Eramet Comilog va octroyer trente (30) bourses d'études aux jeunes bacheliers de l'ensemble du territoire national pour l'année académique 2025-2026.

Le programme poursuit un double objectif :

- Permettre aux meilleurs bacheliers gabonais de poursuivre un cursus de haut niveau dans l'enseignement supérieur au sein des meilleurs établissements supérieurs au Gabon ;
- Assurer une éducation de qualité à tout jeune pour réussir son projet de vie en dépit de sa situation socio- économique.

Par cette initiative, la Comilog permet à des jeunes méritants de révéler leur potentiel, concrétiser leur rêve et s'insérer dans la société. Ils contribueront ainsi à l'émergence d'un nouveau modèle de développement social basé sur l'équité et l'excellence et apporter des solutions durables aux enjeux liés aux inégalités et l'exclusion sociale.

II. Définition

Le Programme YAM'NA propose une bourse d'étude attribuée à des bacheliers gabonais, vivant au Gabon et issus de milieux modestes, qui désirent poursuivre des études supérieures et font preuves d'un excellent potentiel académique.

Attribuée exclusivement aux étudiants poursuivant leurs études au Gabon, cette bourse n'est pas cumulable avec une quelconque autre bourse. Elle est ouverte à toutes les séries et, octroyée pour une formation prédéterminée de 3 ans.

YAM'NA : signifie entraide en langue vernaculaire Nzébi

III. Bénéficiaires

La bourse est destinée aux élèves :

- Être de nationalité gabonaise ;
- Être âgé(e) de moins de 25 ans ;
- Être régulièrement inscrit(e) dans un établissement d'enseignement secondaire du Gabon ;

- Avoir obtenu une moyenne générale successive supérieure ou égale à 11/20 au cours des deux dernières années ;
- Avoir obtenu le baccalauréat général ou technique au premier tour ;
- Avoir un ou les deux parents ou le tuteur défavorisé (percevant une rémunération maximum de 150 000 F CFA chaque mois) ;
- Des situations particulières relatives aux parents (parents isolés, parents divorcés/séparés/remariés, etc.) ou au bénéficiaire (enfants à charge, tutelle, orphelin, rupture familiale, etc.)